

## ÉTAT DES LIEUX SANITAIRE DÉPARTEMENTAL - TRICHINE 2023

### Problématique :

Qu'est-ce que la trichine ? *Trichinella*. sp est un ver parasite de moins d'un millimètre de long, non-visible à l'œil nu. Il est responsable de la trichinellose : une maladie parasitaire provoquée par l'ingestion de viande de sanglier crue ou peu cuite contaminée. Chez l'Homme, la trichinellose peut conduire à de graves symptômes (diarrhée, fièvre, œdème du visage, douleurs musculaires et signes nerveux, troubles de la vision) avec des séquelles parfois irréversibles.

### Objectif :

La fédération départementale des chasseurs des Bouches-du-Rhône s'engage pour la santé de ses adhérents et des consommateurs de venaison de sanglier, en partenariat avec les sociétés et associations de chasses locales. L'objectif de la FDC13 est de proposer une analyse de trichine à **trois adhérents territoriaux** par unité de gestion tout en gardant une maîtrise des coûts.

### Plan d'action :

- La récolte d'échantillon se fera par les chasseurs après l'action de chasse (**dans le strict respect du protocole donné** en annexe de ce document).
- Le prélèvement devra impérativement être effectué sur un sanglier ayant été prélevé **entre le 15 août et le 04 septembre 2023 compris**.
- Les adhérents territoriaux souhaitant bénéficier d'une analyse trichine pour **un** sanglier, doivent **déposer leur échantillon congelé à la FDC13 avant le 04 septembre 2023 compris**.
- Les frais d'analyses seront financés en totalité par la FDC 13.

**!! TOUT ÉCHANTILLON PRÉLEVÉ OU DÉPOSÉ EN DEHORS DES DATES INDIQUÉES SERA REFUSÉ !!**

Les résultats des analyses seront retournés par mail avant le 29 Septembre 2023.

### CONTACT :

Jo CONDE

tel : 06 . 15 . 11 . 16 . 31

email : [contact@fdc-13.com](mailto:contact@fdc-13.com)

## PROTOCOLE DE RÉCOLTE D'ÉCHANTILLON :

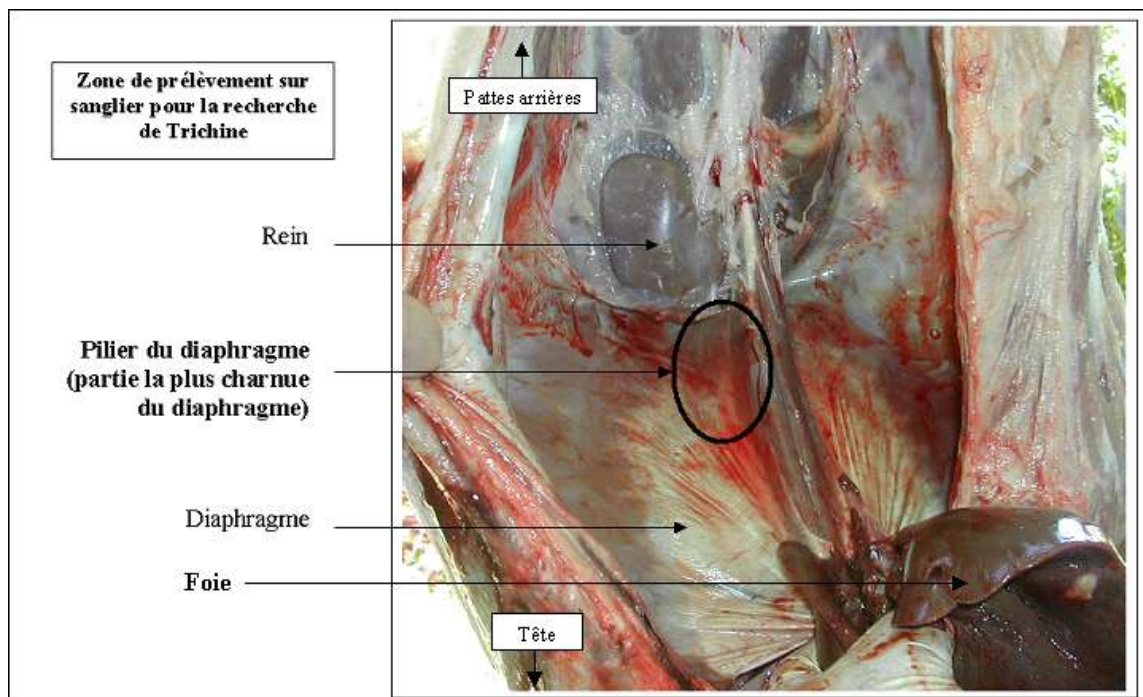
### Mode d'emploi :

- Prélever sur la carcasse après la chasse un l'échantillon de **minimums 100 grammes de pilier de diaphragme**, de muscle d'une patte avant ou en dernier recours de la langue. Pour cela utiliser un couteau propre n'ayant pas été en contact avec d'autres carcasses.
- Placer l'échantillon dans **un sachet hermétique**.
- Compléter la fiche d'accompagnement.
- **L'échantillon doit être conservé au congélateur** jusqu'à sa remise à la FDC 13.
- Déposé l'échantillon congelé à la FDC 13 avant le **04 septembre 2023 compris** avec la fiche d'accompagnement.

### Comment réaliser le prélèvement des piliers du diaphragme ?

Les piliers du diaphragme (Ou « ongles » : ce sont les points d'attache du diaphragme au niveau de la colonne, voir photo ci-dessous).

Il faut prélever à l'aide d'un couteau un total de chair minimum de 100 grammes.



**FICHE D'ACCOMPAGNEMENT**

**ANALYSE TRICHINE**

**ADHÉRENT :**

Adhérent territorial (Société /Propriété) :

.....  
.....

Commune :

.....

Détenteur du droit de chasse :

Nom : .....

Prénom : .....

N° Téléphone : .....

**PRÉLÈVEMENT :**

Date de prélèvement : \_\_/\_\_/2023

Congelé le : \_\_/\_\_/2023

Sexe : .....

Poids : ..... kg

Nature du prélèvement :  PILLIER DU DIAPHRAGME

MUSCLE PATTE AVANT

LANGUE

*\*Le détenteur de droit de chasse s'engage à ce que le sanglier analysé ne soit pas utilisé à des fins commerciales.*

**Fait à :**

**Le :**

**Signature :**